

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 mars 2026, a adopté le règlement décrit ci-dessous :

1464-2026 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE A – ARRÊTS OBLIGATOIRES

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à retirer des panneaux de signalisation d'arrêts obligatoires, à savoir :

Nom de la voie de circulation	Emplacement
Achigan Ouest, chemin de l'	Intersection rue Deguise, direction nord-ouest
Achigan Ouest, chemin de l'	Intersection rue Deguise, direction sud-est

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : [Règlement 1464-2026 - Amendement au règlement SQ-900-01](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 5 mars 2026, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe